

INTERVENTION ASSEMBLEE GENERALE DU CGOS DU 15 JUIN 2023 A PARIS

Madame, Messieurs les représentants du Ministère, Mesdames Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers camarades,

Nous voilà réunis, à nouveau pour notre assemblée générale annuelle, notre association fêtera ses 63 ans d'existence en octobre prochain. Ce bien immatériel que représente le CGOS et le paritarisme ont traversé les années sans prendre une ride, et surtout ont su éviter d'entrer dans une sorte d'obsolescence programmée. Oui le CGOS a su s'adapter, évoluer et prendre des décisions parfois difficiles alors que les sensibilités politiques des administrateurs sont très diverses et variées. Les administrateurs malgré leurs différences ont toujours eu le même objectif, l'intérêt des hospitaliers qu'ils représentent dans la distribution des œuvres sociales.

Fort malheureusement, nous ne pouvons pas en dire de même des gouvernements successifs notamment sur les prises de décisions politiques sur notre système de santé qu'ils ont installé. En effet, depuis des décennies, Force Ouvrière, entre autres, annonçait la catastrophe que nous constatons chaque jour dans l'ensemble des établissements de la Fonction Publique Hospitalière. Aujourd'hui aucun secteur n'a été épargné par la pénurie de personnels, de lits d'aval, de moyens financiers. La crise est partout, en psychiatrie, pédiatrie, aux services d'urgences, maternités, dans les blocs opératoires, même dans les services informatiques, techniques et administratifs, ainsi que dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Le pire c'est que les mêmes qui ont mis en place les différentes réformes hospitalières, qui ont induit des conditions de travail inacceptables et rendu les métiers du soin repoussant, sont les mêmes qui aujourd'hui sont à l'IGAS et autres inspections générales, à la Cour des comptes et

dans les Cabinets des ministères. Ces mêmes nous disent qu'ils ont la solution à tous les maux de notre hôpital public. Alors nous demandons un peu d'humilité de la part de nos gouvernants en instaurant un dialogue social fort à l'écoute de nos revendications légitimes. Force Ouvrière ne veut plus de rapport, de missions flash, de constats ou de conseil de refondation mais des actes ! C'est à dire un plan marshal de la santé pluriannuel contenant l'augmentation du nombre de places dans les instituts de formations, le recrutement massif de personnel, et de réouverture de lits, places et services. A partir de ces pré requis, les hospitaliers et les futurs professionnels retrouveront des conditions de travail dignes, et la FPH une attractivité et la fidélité de ces agents.

Hélas, le gouvernement en imposant par l'article 49-3 de la constitution, l'allongement du départ à la retraite à 64 ans, a non seulement ignoré l'Assemblée Nationale, mais a surtout rajouté 2 ans fermes de pénibilités aux hospitaliers. Pourtant la mobilisation a été historique et soutenue par plus de 90% des travailleurs. Le combat sur les retraites n'est pas terminé, ni clôturées pour FO.

Cette loi affaiblira encore un peu plus la fonction Publique hospitalière et les conditions de travail des agents en fin de parcours s'ils y arrivent.

La loi retraite n'aura pas qu'un impact individuel pour chacun dans sa vie de travailleur, elle aura aussi des dommages collatéraux notamment sur la prestation maladie du CGOS (ASASM). Les 2 années supplémentaires à effectuer majorera sans conteste l'enveloppe dédiée. La seule façon de la faire diminuer sensiblement est d'initier un plan de santé au travail ambitieux. La question ne pourra pas et plus être écartée car le taux de sinistralité des hospitaliers est déjà le plus important de tous les autres secteurs professionnels en France. Elle est championne d'Europe des accidents du travail et si rien n'est fait la FPH aura le record du monde.

De meilleures conditions de travail, c'est plus d'actions sociales !

Le sujet d'actualité en cours pour le CGOS est le déplaçonnement de notre salaire différé. Celui-ci est inscrit dans la Contrat d'Objectifs Pluriannuel et fait partie du cahier de revendications FO depuis des décennies. Il appert que les calculs du Ministère établissent la contribution à 1,44 % en lieu et place du 1,5 % de la masse salariale plafonnée à l'indice 489. Mais ne vous réjouissez pas trop vite ! Le calcul effectué par nos imminents technocrates au taux de 1,44% correspondra, bon an mal an, à la même enveloppe qu'avec le 1,5% plafonné.

Même si le déplaçonnement apportera davantage au CGOS, dès lors qu'un gouvernement arbitra des augmentations sur les traitements et salaires des agents publics, il n'apportera pas de contribution supplémentaire liée à la valeur du taux. A ce jour, l'augmentation des fonctionnaires est une revendication essentielle et nécessaire dans un contexte de forte inflation mais cela reste une équation mathématique complexe pour le gouvernement. Dans la mesure où le Ministre de l'économie déclare vouloir baisser la dette de la France, ne pas augmenter les impôts et taxes, dans des conditions de croissance faible, il apparaît illusoire de croire au dire du Ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guérini que les augmentations annoncées soient mirobolantes mais plutôt faméliques sauf à continuer la réduction des services publics dans notre pays.

À plusieurs titres, notre taux de salaire différé mérite d'être augmenté de manière beaucoup plus ambitieuse :

- Un coup de pouce sur la cotisation aurait relevé le taux actuel dont sa dernière augmentation date du 1er janvier 1999, soit du siècle dernier. Si nous nous comparons aux œuvres sociales d'EDF qui verse 403 M€ d'œuvres sociales (soit 1% du chiffre d'affaire et non de la masse salariale) pour 300000 salariés, nous serions en appliquant le 1% du chiffre d'affaire des hôpitaux, à plus de 800 millions d'euros. Ce qui rejoint la revendication de FO de doubler le taux de contribution à 3% de la masse salariale,

- Aussi, parce que le CGOS n'a jamais été aussi attractif sur ses prestations sociales. Nous constatons une appétence pour la billetterie, la culture, les voyages, les loisirs mais aussi la PEEF très attendue dès lors que la prestation est ouverte, et sans compter les demandes de secours toujours aussi nombreuses malheureusement. L'attractivité

du CGOS s'est aussi accentuée par le contexte d'inflation galopante et où chaque hospitalier vient chercher une offre de prix intéressante. C'est pourquoi le CGOS doit profiter de cette opportunité pour démontrer le rôle incontestable d'amortisseur social et il ne pourra le faire convenablement que par une augmentation du taux de contribution de notre salaire différé.

- En outre avec une augmentation du taux de contribution, la FPH renforcerait en plus son attractivité et la fidélisation de ses agents ainsi que la qualité de vie au travail des lors que l'agent s'épanouit en dehors du travail,
- Cela aurait aussi l'effet de pérenniser la prestation maladie qui avec la nouvelle loi retraite, ne pourra qu'augmenter,
- Et enfin nous pourrions mettre en place les nouvelles prestations créées (informatique, mobilités, et CESU multiservice) mais non servies par manque de moyens.

Pour FO, plus d'œuvres sociales pour les agents de la FPH, c'est reconnaître les hospitaliers et c'est un juste retour au regard de la crise sans fin dont ils font face.

Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH)

La CRH est une offre de plus offerte par le CGOS et construite dès 1963 par nos anciens administrateurs, dès 3 ans après la création de notre association. Ne l'oublions pas, sa création fait suite au constat de l'époque, de la faiblesse des pensions servies au moment du départ à la retraite. C'est la raison pour laquelle FO, est, et a été un des acteurs majeurs pour la préservation de la CRH. FO a toujours défendu la CRH mais surtout une CRH gérée paritairement par le CGOS. Pour certains, vous pourriez me rétorquer, pourquoi FO défend une retraite par capitalisation et si cela ne pourrait pas relever de trouble du comportement ? En effet, mais en attendant que la retraite par répartition soit à un niveau suffisant pour que tous les hospitaliers puissent vivre dignement et que le monde capitaliste dans lequel nous sommes soit renversé par la révolution et le grand soir, la CRH a toute sa place. Et que le premier qui n'a pas d'assurance vie, un petit placement et qui planque tout sous son matelas me jette la première pierre anticapitaliste.

A ces détracteurs, nous répondons que le CGOS a su préserver le régime R1 par un plan de consolidation pertinent et qui a permis d'éviter l'effondrement de la rente aux bénéficiaires. De plus, quel organisme peut se vanter d'avoir fait contribuer les assureurs ou banques à hauteur de 24 M€ annuel de frais de gestion et de 14 M€ de l'état pour préserver le régime ? A ma connaissance très peu.

Par ailleurs, certains voudraient que la CRH soit gérée par les affiliés eux-mêmes. C'est en quelque sorte ce qui se passe pour une certaine mutuelle, une gestion par les hospitaliers affiliés, et l'on constate que celle-ci est désormais devenue un groupe de 15 marques différentes n'ayant que peu de point commun avec l'esprit mutualiste originel. L'affilié à part voter n'a aucune influence sur la gestion de la direction des mutuelles et nous pourrions prendre plus d'exemples comme les banques mutualistes qui utilisent des sémantiques philanthropiques alors qu'elles ne le sont plus depuis bien longtemps et que seul le business les intéresse.

Rien ne vaut la gestion paritaire du CGOS pour la CRH, qui est accompagnée, par un directeur de service (Mr Gleyze Eric en a été l'un des ardants préservateurs et nous comptons sur madame Péan pour en faire de même), par l'utilisation d'un cabinet d'expertise à la main du CGOS pour évaluer la gestion de ALLIANZ, assureur du régime de la CRH et du duo organisation syndicales/FHF, toujours très vigilant quant à son fonctionnement et à l'avenir de la CRH.

De plus, appuyé par la loi PACTE , la CRH a su prendre le tournant pour la faire évoluer et s'adapter aux besoins de nos affiliés et futures affiliés. La démonstration est faite la CRH ne s'est jamais aussi bien portée en termes d'adhésion et pour FO avec ses évolutions, elle s'adresse non seulement aux jeunes mais aussi au moins jeunes, au regard de sa défiscalisation et de ses différents modes de sortie (rente, capital, mix et même transmission à ses ayants droit).

Nous avons donc fêté les 60 ans de la CRH dignement, la CGT a échappé au dîner et pourtant tout a été fait pour leur venue puisque nous mangions chez MARX !

En ce qui concerne la FHF, FO tient à remercier le dernier Mohicans de la FHF à la CRH, Mr Gilles Barro, car bien souvent, il est l'unique participant de la FHF et président de la commission CRH. Plus précisément la FHF a été plus prompt à fêter les 60 ans de la CRH chez Thierry Marx que de participer aux commissions CRH.

Répartition budgétaire nationale et régionale

FO a toujours revendiqué le retour à la répartition originelle du 25 % régional et 75 % national, dès lors que les conditions budgétaires seront réunies. Le 76/24 a été mis en place pour palier à l'accroissement constant de la maladie dans la FPH et par voie de conséquence de ne pas mettre en difficulté les hospitaliers en maladie. Concernant le vote de ce jour sur le taux de répartition, au regard du déficit national, de la consommation en hausse de nos prestations

sociales nationales, et du changement de taux contribution à 1,44 %, il est pour FO prématuré, pour 2024 de rétablir la répartition 75/25. FO veut de surcroit maintenir la PEEF et faire à l'éventuelle augmentation de la prestation maladie. Néanmoins, notre positionnement ne vaut que pour cette année et des lors que les perspectives budgétaires s'éclairciront, nous revendiquerons le retour au taux de répartition historique de 75/25. C'est donc un vote de responsabilité budgétaire.

Rapport Moral du Président

2022 a été une année de consensus concernant les orientations du CGOS. Et là aussi pour FO, ce qui vaut pour cette année n'engage en rien pour 2023. Vous pourrez donc ainsi observer que nous ne sommes pas rancuniers envers le Président et nous voterons son rapport moral. Cependant, nous ne lâcherons pas sur la Présidence, nous considérons toujours qu'un syndicaliste de la classe ouvrière, peut occuper le poste de Président. Nous comptons sur l'éthique et la responsabilité de la FHF pour modifier leur position.

Enfin, je salue et remercie l'ensemble des personnels du CGOS pour leur investissement et disponibilités auprès des hospitaliers et administrateurs. A FO nous savons que la continuation et l'adaptation au numérique toujours plus prégnant modifieront vos métiers et vos organisations de travail. Mais nous le savons si le CGOS veut rester l'acteur incontournable des œuvres sociales, c'est par l'investissement et le fruit de votre travail en concomitance avec les administrateurs que nous réussirons.

Le CGOS doit continuer à être toujours plus accessible notamment par le paiement par carte bancaire, et l'obtention de services et documents, toujours plus rapide, facile et lisible. Évidemment sans oublier ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique et internet. Nous savons que l'investissement informatique est indispensable et nécessaire. Cependant, FO restera très attentif, à ce que l'enveloppe dédiée au développement informatique ne soit pas un puit sans fond car les choix opérés par le passé ne se sont pas toujours révélés efficaces. Les erreurs se paient cash et amoindrissent le retour de l'action sociale vers les agents. Si nous voulons rester crédibles envers la tutelle et ceux que nous représentons, notre engagement et arbitrage doivent être sans faille pour garder un CGOS fort !

Le CGOS est unique, le CGOS est une force, le CGOS est solidaire, le CGOS est paritaire, le CGOS est multiple, le CGOS est à nous, à vous, à nous tous !

Vive la CRH, vive le CGOS

Des acquis qui vous aident au quotidien !

